



Domaine de la Lombardière  
07430 DAVÉZIEUX  
Tél : 0475675557 - [www.annonayrhoneagglo.fr](http://www.annonayrhoneagglo.fr)

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
04/06/2024	06/06/2024	

**Arrêté du Président n°AP\_2024\_0017**  
Interdiction de stationner dans le parc de La Lombardière

**Le Président d'Annonay Rhône Agglo,**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président conférée par le Conseil communautaire en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, et ce pour la durée du mandat,

Vu la demande présentée par l'association ARDECHE VETS NORD,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement dans le parc de La Lombardière afin de permettre le bon déroulement du Salon du tatouage les vendredi 07, samedi 08 et dimanche 09 juin 2024,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement de tout véhicule est interdit sur **la partie haute du parc de La Lombardière** du mercredi 05 juin, 07h00 au dimanche 09 juin 2024, 20h00. **L'ensemble du parc** est interdit à tout véhicule du jeudi 06 juin, 13h00 au dimanche 09 juin 2024, 20h00.

**ARTICLE 2 :** L'association ARDECHE VETS NORD est autorisée à occuper le parc de La Lombardière du vendredi 07 juin au dimanche 09 juin 2024, 20h00.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent acte qui sera applicable après notification et transmission au représentant de l'État dans le Département.

**ARTICLE 4 :** Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif par voie postale : 184 rue Duguesclin, 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le **31 Mai 2024**

**Simon PLENET**

**Président**

